

**Compte rendu**  
**de la séance du conseil municipal**  
**du 18 juillet 2019 à 20h30**

**Date de la convocation : 12 juillet 2019**

**Présents** : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, CAZAL Bertrand, ALBOUY Laëtitia, DELMAS Claudine, GARCIA Dominique, LACOMBE Christophe, ROUZIERES GUY.

**Absents** : FRAYSSE Nicole, , DE LA ROCQUE Claudine, GAYRAUD Vincent, NOWITZKI Vanessa, RIGAL Adrian, SIRMAIN Florian.

**Présentation du PLUI par Mme MOULI et Mme FARBOS, responsables de l'élaboration du projet au sein de la communauté de communes Conques Marcillac**

Monsieur le maire présente Mme MOULI et Mme FARBOS, responsables du projet de l'élaboration du PLUI au sein de la communauté de communes Conques-Marcillac. Il rappelle également que depuis le 01 janvier 2017 la communauté de communes Conques-Marcillac a désormais la compétence en matière d'urbanisme mais précise toutefois que le maire reste compétent pour délivrer les autorisations du droit des sols. Mme MOULI et Mme FARBOS présentent l'avancement du projet, les différentes étapes à venir et rappellent la volonté d'établir, en partenariat avec les élus de chaque collectivité, des règles communes tout en respectant les spécificités de chaque territoire. D'autres réunions d'informations sur l'avancement du projet seront proposées aux élus. Elles indiquent également que le PLUI devra être établi en concordance avec les prescriptions du SCOT (schéma de cohérence territoriale) et précisent que le document devrait être finalisé fin 2022.

**Modifications ordre du jour**

Après l'intervention de Mme MOULI et Mme FARBOS, Mr Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2019-2020
- Autorisation de signer la convention de partenariat en vue de l'installation d'équipements de télérelève pour le compteur communicant gaz « Gazpar »
- Rénovation de la Tour de Clairvaux : autorisation d'une demande de subvention auprès du PETR dans le cadre du projet « découverte innovante du patrimoine »
- Demande de Mr Delouvé concernant une acquisition foncière appartenant à la commune

Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à modifier l'ordre du jour.

### **Extension de la salle des fêtes de l'Ady**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour diverses raisons, le projet d'extension de la salle d'animation a pris du retard. Il précise toutefois qu'à la suite d'une consultation, les entreprises viennent d'être retenues. Il est donc possible de compléter la demande de subvention adressée en 2018 au CD12 dont Monsieur le Maire rappelle qu'elle peut être espérée à hauteur de 25% sur un plafond subventionnable de 100 000€.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

Montant travaux HT :	90 295.58
Equipement HT :	20 156.25
Honoraires Maîtrise d'œuvre :	7 290.00
Honoraires mission CSPPS :	1 640.00
Total HT :	119 381.83
Total TTC :	143 258.19
Dot. Equipement des Territoires Ruraux :	22 173.75
Subvention Conseil Départemental 12 :	25 000.00
Autofinancement communal :	96 084.44

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

### **Evocation des conventions particulières liées à la télé-relève des compteurs gaz (mairie et stade)**

Mr Le Maire rappelle que l'installation des concentrateurs ne sera possible qu'après signature d'une convention entre la collectivité, GRDF et la société SOGETREL. Les sites envisagés pour le positionnement des concentrateurs sont le stade et la mairie. Mr Le Maire indique que suite à une visite de la société SOGETREL, en charge du positionnement et de l'installation des concentrateurs, il faudrait deux antennes et non une, sur la mairie, dont une devant le clocheton et l'autre à l'arrière, comme indiqué précédemment. Après consultation de l'ABF (architecte des bâtiments de France), le positionnement des deux antennes sur le toit de la mairie n'est possible que sur les cheminées et non sur le clocheton. Il propose que cette condition soit précisée dans le projet et indique que la convention particulière qui doit être signée avec la société SOGETREL vient compléter la convention cadre déjà visée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mr Le Maire et l'autorise à signer la convention.

### **Prix du repas à la cantine pour l'année scolaire 2019-2020**

Mr Le Maire rappelle que la convention de partenariat signée avec la SARL L'Auberge de Bruéjols en charge de la préparation et de la livraison des repas à la cantine de l'école, conclue pour une durée minimale de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 doit être renouveler. Après débat, Mr Le Maire propose de reconduire la convention pour une durée d'un an et de fixer le prix du repas indexé en fonction des variations de l'indice national des prix à la consommation comme stipulé dans la précédente convention.

Il propose les tarifs :

Prix enfant : 3.30 euros

Prix adulte : 4.00 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de Mr Le Maire, valide les tarifs et l'autorise à signer la convention.

#### **Rénovation de la Tour de Clairvaux : autorisation d'une demande de subvention auprès du PETR dans le cadre du projet «découverte innovante du patrimoine »**

Mr Le Maire présente le projet territorial élaboré par le PETR Centre Ouest Aveyron (projet d'équilibre et de partenariat rural) avec la région Occitanie et le département de l'Aveyron pour la période 2018-2021 prévoyant une enveloppe d'aide de 300.000 euros à attribuer d'ici la fin de l'année. Il indique qu'afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, la demande doit présenter un projet d' « expérimentation et d'innovation ». Mr Le Maire propose de modifier le projet de rénovation de la Tour de Clairvaux en intégrant un escalier permettant de monter à la tour et de découvrir le paysage environnant afin de répondre au « caractère innovant et découverte du patrimoine » et en maintenant les travaux de restauration initialement prévus. Le dossier devant être déposé au mois de septembre, il suggère de faire établir une proposition de prix afin de pouvoir déposer le dossier et de consulter ultérieurement un maître d'œuvre pour l'élaboration du nouveau projet. Mr Le Maire précise que le projet peut être subventionné jusqu'à 50% dans le cadre du projet du PETR et complété par une subvention de 30% dans le cadre du projet LEADER (programme européen de soutien au milieu rural). Mr Le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès du PETR.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'aide auprès du PETR et autorise Mr Le Maire à signer les documents permettant le dépôt du dossier.

#### **Demande de Mr DELOUVEE concernant une acquisition foncière**

Mr Le Maire donne lecture du courrier de Mr DELOUVEE, domicilié 2 route du Vallon à Bruéjols concernant la possibilité d'acquérir une partie de la parcelle C1340, appartenant à la commune. Mr Le Maire explique que Mr DELOUVEE, propriétaire de parcelles C1334, C 1335, C 1337 et C1339 attenantes à la parcelle C1340, souhaite acquérir ce foncier afin de permettre un alignement de ses parcelles pour modifier et sécuriser l'accès à son domicile, qui actuellement donne sur la RD 57.

La commune ayant acheté récemment à l'ordre de Malte la parcelle C1340, Mr Le Maire suggère de proposer à Mr DELOUVEE un prix d'achat égal à celui payé par la collectivité et que les frais de géomètre et notariés soient à sa charge.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Mr Le Maire et l'autorise à contacter Mr DELOUVEE pour lui faire part des modalités de vente.

#### **Questions diverses**

Mr Le Maire indique avoir été contacté par les responsables de la société de chasse concernant un éventuel agrandissement du local de chasse situé à Bruéjols situé sur la parcelle C1260 et

classe en zone N. Mr Le Maire précise qu'une extension du local de chasse est difficilement envisageable conformément aux règles imposées par le PLU. Il propose aux élus d'envisager de transformer le local communal servant de dépôt aux agents municipaux en salle de réunion, de déplacer le WC et d'aménager une partie destinée à du rangement. Il suggère également d'envisager la possibilité d'acquérir la parcelle C1204 attenante à la parcelle C1260 afin de pouvoir réaliser le projet. Il précise aussi que la société de chasse pourrait éventuellement prendre en charge l'achat des matériaux. Mr Le Maire propose au conseil municipal de rencontrer à nouveau les responsables de la société de chasse et de leur faire part du projet. Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à présenter une ébauche de projet aux responsables de la société de chasse.

Mr Le Maire informe le conseil municipal que la cotisation annuelle pour l'adhésion auprès du CAUE (conseil en urbanisme et environnement) s'élève désormais à 80 euros par an.